

EMISSIONS ET COTATIONS**VALEURS FRANÇAISES****ACTIONS ET PARTS****SOFICA EUROPACORP****Augmentation de capital de 4 300 000 € par appel public à l'épargne.****Renseignements sur la société Sofica Europacorp.**

Les statuts ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

Siège social.— 3, avenue Hoche, 75008 Paris.

R.C.S.— 452 204 381 Paris.

Forme.— Société anonyme par actions régie par la législation française et notamment par les dispositions des chapitres IV et V du titre II du livre deuxième du Code de commerce.

Législation particulière.— La société est soumise aux dispositions de l'article 40 de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et de ses décrets d'application n° 85-982 du 17 septembre 1985 et n° 95-544 du 2 mai 1995.

La Société exerce son activité dans le cadre des dispositions des articles 163 septdécies et 238 *bis* HE du Code général des impôts et de l'article 46 quindécies E de l'annexe III du Code général des impôts.

Conformément au paragraphe III de l'article 40 de la loi du 11 juillet 1985, une demande d'agrément de l'augmentation de capital a été déposée auprès du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Capital social.— 9 454 000 € divisé en 9 454 actions de 1 000 € de valeur nominale.

Objet social.— La société a pour objet exclusif le financement en capital d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles agréées par le Ministère de la Culture, soit sous la forme de souscriptions au capital de sociétés qui ont pour activité exclusive la réalisation d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles agréées, soit de versements en numéraire réalisés par contrats d'association à la production permettant d'acquérir des droits sur les recettes d'exploitation d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles agréées, et plus généralement, toutes opérations financières ou commerciales autorisées par les dispositions de l'article 40 de la loi du 11 juillet 1985, et des textes d'application de ladite loi.

Date de constitution.— 12 février 2004.

Durée de la Société.— La durée de la Société expire le 31 décembre 2015. Elle a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2016 sous réserve que l'augmentation de capital décidée par l'AGE du 26 septembre 2006 devienne définitive.

Exercice social.— 1er janvier – 31 décembre.

Assemblées générales.— Elles se réunissent au lieu indiqué sur l'avis de convocation. Les actionnaires inscrits en compte cinq jours avant l'assemblée ont droit d'assister ou de se faire représenter à cette assemblée générale. Chaque membre de l'assemblée générale a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sauf limitation légale.

Avantages particuliers.— Néant.

Cession d'actions.— La transmission des actions ne peut s'opérer à l'égard des tiers et de la société, que par virement de compte à compte. Seules les actions libérées des versements exigibles peuvent être admises à cette formalité.

Aucune clause statutaire ne limite la cession des actions.

Répartition des bénéfices.— Le bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi est à la disposition de l'assemblée générale qui décide souverainement de son affectation. Elle peut, en totalité ou pour partie, l'affecter à tous fonds de réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou le distribuer aux actionnaires.

En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition dans la mesure où la loi le permet.

Liquidation.— A l'expiration de la société le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions sera effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

Établissement qui assure le service financier.— Caceis, 14, rue Rouget de l'Isle, 92862 Issy les Moulineaux cedex 09.

Renseignements concernant l'émission des actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2006 a décidé, sous réserve de l'agrément du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, d'augmenter le capital d'un montant maximum de 6 000 000 € et a donné pouvoir au conseil d'administration pour limiter le cas échéant, le montant de l'augmentation de capital au montant agréé par le Ministre. L'agrément a été délivré pour une émission de 4 300 000 €.

Montant de l'émission.— 4 300 000 € (quatre millions trois cent mille euros).

Nombre de titres – valeur nominale – prix d'émission.— 4 300 actions de 1 000 € de valeur nominale.
Les actions sont émises au pair, sans prime d'émission, et sont à libérer intégralement lors de la souscription.

Forme des titres.— Les actions seront obligatoirement nominatives. Conformément aux dispositions de l'article L. 211-4 du Code Monétaire et Financier, les actions sont obligatoirement représentées par une inscription en compte chez l'émetteur ou, si l'actionnaire le souhaite, chez l'intermédiaire de son choix. Les actions seront inscrites en compte au plus tard le 1er avril 2007.

Souscription des actions.— délai – conditions – droit de priorité : Conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2006 et du conseil d'administration du 26 septembre 2006, le droit préférentiel de souscription a été supprimé et il a été créé un droit de priorité. Pendant les cinq premiers jours ouvrables de la souscription correspondant à au moins trois jours de bourse, chaque actionnaire peut souscrire 4 actions nouvelles. Ce droit n'est pas cessible. Le solde des actions sera offert au public.

La souscription sera ouverte du 25 novembre au 29 décembre 2006. Les 5 premiers jours ouvrables de souscription sont réservés aux actionnaires ; la souscription publique sera donc ouverte le 1er décembre 2006. Elle sera close sans préavis, dès que la totalité des 4 300 actions aura été souscrite.

Souscription minimale pour les nouveaux souscripteurs de l'augmentation de capital : 6 actions, soit 6 000 €.

Souscription maximale : en application de la loi n° 85.695 du 11 juillet 1985, un même actionnaire ne pourra souscrire directement ou indirectement plus de 25% des actions formant le capital.

Les actions doivent être libérées intégralement lors de leur souscription.

Lieu de souscription.— Les souscriptions et versements seront reçus sans frais, du 25 novembre 2006 au 29 décembre 2006 inclus, au département SOFICA de la Banque Neufilize OBC Entreprises, 40 rue de Courcelles, 75008 Paris.

Dépôt des fonds.— Les fonds provenant des souscriptions seront déposés aux caisses de la Banque Neufilize OBC Entreprises.

Jouissance des titres.— Les actions porteront jouissance à compter du 1er janvier 2007.

Défaut de réalisation - restitution des fonds.— Conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire, au vu du résultat des opérations de souscription, le conseil d'administration se réserve, s'il le juge opportun, de limiter l'augmentation du capital au montant des souscriptions reçues à la condition toutefois que celles-ci atteignent au moins 3 225 000 € (3 225 actions).

Au cas où le montant des souscriptions reçues n'atteindrait pas 3 225 000 €, l'augmentation de capital ne pourrait être réalisée. Les fonds recueillis seraient alors restitués aux souscripteurs sans frais ni intérêts dans les conditions prévues par la loi et dans le délai d'un mois à compter de la clôture des souscriptions et ce, à l'initiative de la Société.

Garantie de rachat.— La société Europacorp, société anonyme au capital de 5 236 000 €, dont le siège social est situé 137, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, 384 824 041 R.C.S. Paris, s'engage irrévocablement à offrir à chacun des souscripteurs une garantie de rachat des titres acquis à l'occasion de la présente émission au prix de 900 € pour chaque action de 1 000 € de valeur nominale. En cas de modification du régime fiscal applicable aux souscriptions d'actions de Sofica, qui prévoirait pour les souscripteurs une réduction d'impôt à hauteur de 48% des sommes investies au titre des souscriptions effectués en 2006, dans la limite de 25% du revenu net global et sans pouvoir excéder 18 000 €, la société Europacorp réduira sa garantie de rachat à 85% de la valeur nominale des actions souscrites, soit 850 € par action.

Cette garantie pourra être mise en oeuvre, par simple lettre, à partir du 1er janvier 2015 pendant une période de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2015.

L'original de cette garantie sera déposé à l'Autorité des marchés financiers. Une copie sera adressée aux souscripteurs qui en feront la demande.

Prospectus.— Un prospectus ayant le visa n°06-423 du 20 novembre 2006 de l'AMF, est tenu gratuitement à la disposition du public, au département SOFICA de la Banque Neufilize OBC, 40 rue de Courcelles, 75008 Paris.

Objet de l'insertion.— La présente insertion intervient en vue de l'émission de 4 300 actions de 1 000 €.

La situation comptable arrêtée au 31 juillet 2006 est annexée à la présente insertion.

*Sofica Europacorp :
le directeur général délégué,
Nathalie Toulza-Madar,
faisant élection de domicile au siège social de la Société.*

Situation au 31 juillet 2006

Actif	Montant brut	Amortissement/ provision	Montant net 31/07/2006	Montant net 31/12/2005
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	350 211,64	93 609,25	256 602,39	163 819,16
Droits à recettes sur oeuvres audiovisuelles	1 980 000,00	947 450,97	1 032 549,03	1 261 906,13
Contrats d'association en cours	3 830 750,00		3 830 750,00	3 210 750,00
Immobilisations financières				
Actif immobilisé	6 160 961,64	1 041 060,22	5 119 901,42	4 636 475,29
Créances vis à vis des producteurs	177 802,27		177 802,27	6 006,65
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement :				
OPCVM	1 343 428,40		1 343 428,40	814 877,80

Disponibilités	3 252 564,81		3 252 564,81	390 062,20
Actif circulant	4 773 795,48		4 773 795,48	1 210 946,65
Charges constatées d'avance				8 868,64
Total actif	10 934 757,12	1 041 060,22	9 893 696,90	5 856 290,58

Passif	31/07/2006	31/12/2005
Capital social	9 454 000,00	5 950 000,00
Report à nouveau	-659 809,86	-74 234,91
Résultat	-442 046,73	-585 574,95
Amortissements dérogatoires	54 764,24	41 942,32
Capitaux propres	8 406 907,65	5 332 132,46
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 789,25	19 158,12
Dettes sur contrats en cours	1 455 000,00	505 000,00
Dettes fiscales et sociales		
Dettes	1 486 789,25	524 158,12
Total passif	9 893 696,90	5 856 290,58

II. — Compte de résultat au 31 juillet 2006.

	31/07/2006	31/12/2005
Droits à recettes	171 795,62	229 616,25
Produits d'exploitation	171 795,62	229 616,25
Achats et charges externes	83 021,35	99 828,53
Impôts, taxes et versements assimilés		342,00
Dotations aux amortissements et provisions	545 537,51	507 570,24
Charges d'exploitation	628 558,86	607 740,77
Résultat d'exploitation	-456 763,24	-378 124,52
Produits financiers	12 538,43	1 450,79
Charges financières		
Résultat financier	12 538,43	1 450,79
Produits exceptionnels	184 890,41	4 000,00
Prix de cession d'immobilisations incorporelles	165 000,00	4 000,00
Reprise sur amortissements dérogatoires	19 890,41	
Charges exceptionnelles	182 712,33	212 901,22
Valeur comptable des immobilisations cédées	150 000,00	170 958,90
Dotations à amortissements dérogatoires	32 712,33	41 942,32
Résultat exceptionnel	2 178,08	-208 901,22
Impôt sur les sociétés		
Résultat net	-442 046,73	-585 574,95